



1009056801

DATE DEPOT : 2010-10-14  
NUMERO DE DEPOT : 90568  
N° GESTION : 2005B01598  
N° SIREN : 480307131  
DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés  
ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris  
DATE D'ACTE : 2010/09/14  
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE  
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

AD 14/09/10 B21

31598

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

G.T.C. de Paris I . M R 14 OCT. 2010 N° DE DÉPOT 30568
---

Entre les soussignés :

Monsieur Michel LEGER, né le 18 février 1947 à PARIS (75017), de nationalité française, Expert comptable et Commissaire aux comptes, demeurant 12 bis route de Marly 78430 LOUVECIENNES, divorcé.

Ci-après désigné « le Cédant »,

De première part,

ET :

La société « **BDO France** », société par actions simplifiée dont le siège social est situé 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par Monsieur Vincent Baillet, agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,

Ci-après désignée « le Cessionnaire »,

De seconde part,

14 \*

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

La société BDO FRANCE - Léger & Associés est une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 480 307 131 depuis le 27 janvier 2005.

Son capital social s'élève à 50.000 €, divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de 100 € chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :

- BDO France	: 458 parts
- Monsieur Michel Léger	: 38 parts
- Monsieur Patrick Giffaux	: 1 part
- Monsieur Alain Frydlender	: 1 part
- Monsieur Frédéric Gasnier	: 1 part
- Monsieur Vincent Baillot	: 1 part

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2008, Monsieur Michel Léger et la société BDO FRANCE ont signé une Promesse synallagmatique de cession de parts sociales prévoyant la cession au profit de BDO FRANCE de 150 parts sociales appartenant à Monsieur Léger dans les conditions suivantes :

- . 75 parts au plus tard le 30 septembre 2008,
- . 38 parts au plus tard le 30 septembre 2009,
- . 37 parts au plus tard le 30 septembre 2010.

C'est dans ces conditions qu'intervient le présent acte, afin de formaliser la troisième cession de 37 parts.

**CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Les parts que Monsieur Michel Léger possède dans cette société résulte de l'apport qu'il a effectué en numéraire lors de sa création.

**DECLARATIONS**

· Monsieur Michel Léger déclare :

- Qu'il est né le 18 février 1947 à Paris (75017),
- Qu'il est divorcé.

 

Il déclare en outre :

- Qu'il est de nationalité française,
- Qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes,
- Qu'il dispose de la pleine capacité d'aliéner,
- Que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements ou de tous droits quelconques.

· La société BDO France, représentée par Monsieur Vincent BAILLOT, déclare :

- Qu'elle est une société de forme commerciale régie par la loi, les règlements et ses statuts,
- Qu'elle a son siège social 113 rue de l'Université 75007 Paris,
- Qu'elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 500 492 004.

### CESSION

Monsieur Michel Léger cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société BDO FRANCE qui accepte, 37 (trente sept) parts sociales lui appartenant dans la SARL BDO FRANCE - Léger et Associés.

La société BDO FRANCE, Cessionnaire, sera propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour, et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts sociales ; elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

### PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 238 724 € (deux cent trente huit mille sept cent vingt quatre euros), soit 6.452 € la part, que Monsieur Michel Léger, Cédant, reconnaît avoir reçu ce jour de la société BDO FRANCE, Cessionnaire, par inscription au crédit sur son compte courant, ce dont il lui consent bonne et valable quittance sans aucune réserve.

*Dont quittance*

### AGREMENT

Conformément à l'article 9 des statuts, la présente cession n'a pas à être soumise à l'agrément des associés, la cession étant libre entre associés.

14 2

## DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Michel Léger atteste que les parts sociales, objet de la présente cession, représentent un apport en numéraire et que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

## SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, la signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

## FORMALITES - POUVOIRS

Après enregistrement et signification à la société, la présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires originaux au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

## FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Paris

Le 14 septembre 2010

*en 6 exemplaires (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement, deux pour le greffe, un pour le siège social)*

Michel Léger



BDO FRANCE  
Représentée par Vincent Baillot



Enregistré a : SIE-SAINT GERMAIN EN LAYE NORD  
Le 29/09/2010 Bordereau n°2010/1 000 Case n°9  
Enregistrement : 7 111 € Pénalités :  
Total liquidé : sept mille cent onze euros  
Montant reçu : sept mille cent onze euros  
L'Agent

5918  
L'Agent des Impôts  
Benoit JAMISSON

